

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 6267
N/REF : 8/12/2024 0H15 C:022717 I:09635
V/REF : Contrat N°006267 du 26/10/2006

SDC '6 Place Bellecour'
C/O EASIMMO F.PERGE
Le Sheratan
27BIS, AVENUE DES SOURCES
69009 LYON

V/REF.IMM. 6122
IMMEUBLE : LE 6 PLACE BELLECOUR
6 PLACE BELLECOUR
69002 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Décembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : COUR - RESEAUX INTERIEUR EAUX USEES - EAUX VANNES - EAUX PLUVIALES
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr F. PERGE

CURAGE DE 75 METRES DE RESEAU EAUX USEES - EAUX VANNES - EAUX PLUVIALES
CURAGES DE 3 GRILLES EAUX PLUVIALES - DE 4 METRES DE CANIVEAU,
18 TABOURETS

1 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Décembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1'}{ICHT-revTS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).
ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.
ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/12/2024

Prix de base du contrat : 668,25

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 07/2009 Valeur : 99,4
Mois de l'indice de révision : 06/2024 Valeur : 140,3

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage réseau intérieur cour EU/EV/EP	1/AN	901,46	901,46
TOTAL H.T.				901,46
T.V.A. a 10,00%				90,14
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>991,60</u>

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.